



CAHIER DES CHARGES ORGANISATEUR et REGLEMENT PILOTES COMPETITION et MANIFESTATION DE VOLTIGE FFVL - 2004

La manifestation :

Une manifestation de voltige (compétition ou démonstration) doit suivre ce cahier des charges sous le contrôle de la FFVL (cadre présent sur la manifestation et lors de la préparation de l'événement). Le respect de ce cahier des charges permet à la structure organisatrice (club ou comité départemental ou ligue) de bénéficier de la RC organisateur. En cas d'appel au public prendre une assurance adaptée.

1) COMPETITION

Le site :

Les compétitions de voltige ne pourront avoir lieu qu'au dessus de l'eau. Il est nécessaire d'avoir un dénivelé pour les évolutions au moins de 500 m de hauteur/sol une fois dans le box d'évolution.

Le décollage :

Un espace pour étaler minimum 4 voiles est nécessaire. Unité de lieu avec un accès aisé et une facilité et rapidité d'accès pour les secours. Possibilité d'utiliser le treuil (2 bateaux – 2 treuils (fixes ou dévidoirs) – 4 lignes minimum).

En delta le décollage est sans spécifications.

L'atterrissage :

- Il faut :
 - un terrain d'atterrissage au sec.
 - un atterrissage sur l'eau (ponton protégé sans parties contondantes).
 - des manches à air doivent être positionnées à différents endroits de la manifestation.
- Communication : radios et / ou portables (homologués si nécessaire).

Structure du site :

- Accueil du public dans une zone délimité (parking à proximité de la manifestation, restauration, animation,...)
- Pas de survol du public.
- PC de course avec toutes les infrastructures pour faire la saisie des résultats, une photocopieuse, des lignes téléphones, une connexion Internet, un fax.

Zone d'évolution :

Le Directeur des Vols (DV) fixe aux pilotes un « box » d'évolution identifié soit au sol par 4 bouées soit par un plan.

Il est de la responsabilité du pilote de prendre en compte la force du vent et d'estimer sa dérive (même en cas d'ouverture du parachute de secours) afin qu'il puisse tomber dans l'eau.

Le début des évolutions se fait à un minimum de 100 m de la berge. La force maximum du vent (au sol et en vol) acceptée pendant la compétition sera fixée par le DV, le comité de pilote et le jury. Au delà de 25 km/h de vent (ou brise), la compétition doit être suspendue (donc dès qu'il y a des moutons sur l'eau, le vent trop fort pour une compétition).

Equipe d'organisation :

- Navettes en continu ou téléphérique avec priorité aux compétiteurs.
- Le Directeur des Vols doit être à l'atterrissage.
- *Au décollage* : un starter responsable des décollages avec 2 à 3 aides.
- Un speaker compétent capable de décrire les manœuvres pour le public.



- Une caméra filmant en permanence les évolutions placée à côté du jury.
- Un assistant pour chaque membre du jury pendant les épreuves.
- Une personne en charge de saisir les résultats et de les publier.

Briefing :

Election du comité de pilotes (2 pilotes) max. Le comité de pilote donne son avis sur l'épreuve en général particulièrement sur tous les aspects concernant la sécurité.

Bulletin météo :

Publication des prévisions météo. Information régulière au décollage sur le vent à l'atterrissage.

Sécurité :

- Un médecin-réanimateur sur place.
- Hélicoptère médicalisé et disponible en moins de 30 min. ou sur place.
- Une ambulance au décollage et une à l'atterrissage.
- 2 embarcations à moteur avec facilité de montée dedans.
- 2 plongeurs (avec système autonome à double détendeurs et un coupe suspentes).

En cas d'animations complémentaires, prévoir des embarcations supplémentaires.

Pour le delta prévoir en cas de posé dans l'eau deux nageurs/assistants pour assurer la flottabilité de l'aile avec des bouées.

Procédure d'annulation des vols :

Pour raison de sécurité (...): chef des vols ferme la manche (contacte starter au déco).

- **Signal visuel** sur l'atterrissage (croix 2mx2m couleur vive (voire fluo) et contrasté par rapport aux couleurs de l'atterrissage, 40 cm de large).

- **Signal sonore** (corne de brume) continu pour stopper un pilote durant ses évolutions : ce signal peut être déclenché par le DV ou le chef du jury.

Le pilote peut annuler son vol pour raison de sécurité (vent fort, présences d'aéronefs dans le box, sécurité eau occupée, problème technique...) et le signaler en faisant les oreilles.

Entraînement/sélection officiel avant la compétition :

Le prix de l'inscription comprend 1 jour d'entraînement/sélection avant la compétition.

Assurance :

Chaque organisateur doit vérifier si les pilotes possèdent une RC couvrant les risques aériens.

Une responsabilité civile organisateur spécifique sera proposée par la FFVL au vu du respect de ce cahier des charges.

Pilotes :

Les pilotes sont sélectionnés par l'organisateur et la FFVL au vu :

- de leur résultats dans les précédentes compétitions
- d'une manche de sélection

Si le nombre de pilotes inscrits est supérieur à la capacité de l'organisation pour assurer un bon déroulement de la compétition, la journée d'entraînement/sélection sert de qualification (programme imposé sur une ou deux manches).

Il est de la responsabilité de l'organisateur de s'assurer que les pilotes ont le niveau requis pour participer à la compétition (classement de l'année précédente, manche sélective, CV,...).

Médiatisation :

L'organisateur est tenu d'organiser un suivi médiatique de la manifestation, au moins au niveau national et local. Information aux pilotes de la date de la diffusion sur les différentes chaînes des images de la compétition de voltige. La FFVL collabore à la médiatisation.



Le Jury :

Il est constitué de 5 juges minimum (dont trois juges reconnus) et il doit être composé d'au moins 2 nationalités différentes. Tous les frais du jury sont pris en charge par l'organisateur (hébergement – nourriture – frais de déplacement).

Les 5 membres sont choisis par l'organisateur et la FFVL parmi des personnes crédibles ayant une bonne expérience du parapente et de la voltige.

Le jury doit se réunir (pendant les inscriptions) pour harmoniser la notation et organiser la méthode de travail.

Fonctionnement du jury :

- *Notation et programme* : Chaque jury propose une note globale. La note finale est constituée par la moyenne des 5 notes. Le jury doit immédiatement proposer une note. Le jury détermine, le jour de l'entraînement/sélection, le programme imposé en fonction des conditions météo, du site, du dénivelé.

- *Emplacement du jury* : Le jury est côté public dans des conditions de vent faibles ou nuls (inférieur à 15km/h) l'axe de référence de vol des pilotes est face au public. En cas de vent supérieur à 15km/h l'axe de référence est face au vent et le jury dans ce cas là se positionne à sa convenance pas trop loin du public.

- *Sanctions* : Le jury peut sanctionner un pilote ayant enfreint le règlement ou exécutant des manœuvres non maîtrisées. Le pilote peut faire appel pour une sanction auprès du DV.

La sanction pourra aller de la pénalité à l'exclusion de la compétition (*liste des sanctions en annexe*).

Les épreuves :

Une compétition de voltige se compose de deux sortes d'épreuves.

- une épreuve « programme imposé » :

Le jury et le DV déterminent un programme imposé qui sera soumis au comité de pilote. Si nécessaire ce programme pourra servir d'épreuve de sélection pour la suite de compétition.

- une épreuve « programme annoncé » :

Chaque pilote présente au jury le programme de son épreuve libre avec description des manœuvres et selon l'axe de référence.

Le pilote devra signaler au jury le début de son programme en effectuant une oreille.

(Faire les oreilles = annulation du vol : le jury ne note pas, raison de sécurité...)

Pour être validée une compétition comportera au moins deux manches (en dehors des sélections).

La compétition sera ouverte soit aux équipes (2 pilotes) soit aux individuels.

Notation : (grille de notation jointe en annexe)

L'assistant prend les notes de chaque jury au fur et à mesure du déroulement de la manche.

Figures de base :

Le programme imposé est construit à partir de ces figures. Elles doivent être au minimum maîtrisées par chaque compétiteur.

- Décrochage et vol en marche arrière indispensable,
- Renversement (série de wing over),
- 360° asymétriques,
- Vrille.

Le matériel :

Le port du gilet de sauvetage est fortement conseillé (obligatoire si ballast de densité supérieur à l'eau)

Le port du casque obligatoire (le casque intégral est fortement déconseillé en cas de posé sur l'eau, car impossibilité pour les secours d'utiliser le détendeur pour faire respirer le pilote sous l'eau.

Sellettes : boucles automatiques sont fortement conseillées - Les systèmes de flottabilité dorsale ou sous-cutale sont à proscrire car ils favorisent le retournement du pilote et donc la noyade. Les sellettes couchées sont fortement déconseillées. Pas de ballast de densité supérieur à l'eau sauf en cas du port du gilet de sauvetage.

Le parachute de secours à extraction manuelle est obligatoire.

Il est fortement conseillé aux pilotes d'avoir à disposition un deuxième parachute de secours (dans le cas où le 1^{er} parachute ne soit pas sec au moment de lancer une manche).



Le parapente :

L'organisateur doit contrôler les éléments suivant :

- Le pilote est équipé d'une voile dont le manuel de vol stipule clairement qu'un pilote peut faire de la voltige avec. Dans ce cas le pilote doit respecter strictement les recommandations du constructeur écrites dans le manuel de vol. En l'absence, l'attestation ci-dessous sera nécessaire.

- En cas d'absence de manuel de vol spécifiant clairement la possibilité de faire de la voltige avec ce modèle de voile, le pilote devra fournir à l'organisateur une attestation du constructeur l'autorisant à participer à la compétition avec le matériel présenté (modèle joint en annexe).

- Les suspentes fines sont interdites . Les suspentes non gainées mais de gros diamètre sont autorisées.

- La voile doit avoir subi une révision dans les 6 mois qui précèdent si celle-ci a plus d'un an (papier justificatif du contrôle technique).

Inscriptions :

Les pilotes s'inscrivent auprès de l'organisateur. Le montant de l'inscription est fixé par l'organisateur mais doit rester symbolique :

- 10 €jour max
 - navettes
 - organisation vols
 - repas midi
- 30 € jour max (idem ci dessus +)
 - pension complète (hébergement repas)

(une compétition de voltige est avant tout un spectacle et ce sont les pilotes qui font le spectacle).

En cas d'utilisation du treuil le prix est à négocier avec la FFVL.

Lors de l'inscription l'organisateur doit effectuer toutes les vérifications :

- assurance,
- attestation constructeur,
- matériel,
- niveau/résultats.

2) DEMONSTRATION

Une démonstration obéira au même cahier des charges que la compétition sauf que :

- Il n'est pas nécessaire de faire les vols au dessus de l'eau.
- Les programmes des vols doivent être définis par les pilotes, l'organisateur et la FFVL.
- Au dessus du sol, arrêt des manœuvres radicales à 150 m.
- Il n'y a pas de classement ni de remise des prix.

Conclusion pour pilotes et organisateurs :

Suivez ce cahier des charges et prenez des conseils auprès de pilotes expérimentés et/ou d'autres organisateurs qui ont déjà organisé des manifestations et de la FFVL.

Contact FFVL :

Yves Goueslain

06 08 66 06 12

04 79 88 24 43

y.goueslain@ffvl.fr